

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	46 (1917)
Heft:	19
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pour la confection de vêtements, ainsi qu'un grand nombre de précieuses indications concernant les travaux à l'aiguille et l'économie domestique. Cet almanach a été recommandé par la Société pédagogique de la Suisse romande et honoré du *grand prix* à l'exposition nationale de Berne en 1914.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — Pour déférer au voeu émis par le Grand Conseil dans sa loi du 30 mai 1917, les communes singinoises ont accordé à leur corps enseignant respectif les allocations suivantes :

	Instituteurs mariés	Instituteurs non mariés	Institutrices
	Fr.	Fr.	Fr.
Heitenried	125	50	50
Alterswyl	150	—	25
Guin	150	100	75
Wünnenwyl	200	—	50
Ueberstorf	125	—	25
St-Antoine	100	—	75
St-Ours	125	—	50
Chevrilles (Tinterin)	75	—	100
Planfayon (Oberschrot et Zumholz)	80	40	20

Les montants ci-dessus ont été alloués à chaque instituteur et institutrice ; les trois institutrices (Sœurs enseignantes) du cercle scolaire de Chevrilles ont bénéficié collectivement de l'allocation de 100 fr. La commune de Fribourg a accordé à son corps enseignant primaire une allocation partielle, soit 125 fr. en faveur des instituteurs mariés et 50 fr. en faveur des institutrices et instituteurs célibataires. Les communes de Delley et de Portalban ont alloué à leur instituteur l'indemnité entière, soit 210 fr.

Toutes les communes du Lac, sauf deux, pour des raisons de particularité locale bien définies, ont accordé à leur corps enseignant des allocations supplémentaires extraordinaires, dépassant en général celles prévues par la loi. Ces mesures, tout à l'honneur des autorités municipales de ce district, méritent d'être mises en évidence. Cependant, pour les autres districts, trois nouvelles communes ont eu à cœur de figurer sur le tableau d'honneur des municipalités progressistes : Lossy-Formangueires a accordé à son instituteur la subvention intégrale ; Franex et Ponthaux ont voté des allocations dans le même sens. (*Liberté.*)

Argovie. — L’Institut de Neuhof comptait, au 31 décembre 1916, 39 élèves, dont 37 internes. Au point de vue des confessions, il y avait 31 protestants et 8 catholiques. 33 élèves parlaient l’allemand, 5 le français et 1 l’italien. Ils se recrutaient dans 16 cantons et demi-cantons ; 2 élèves venaient du canton du Tessin, 1 du canton de Neuchâtel et un autre du canton de Vaud. Parmi les élèves ayant quitté l’établissement, 6 ont commencé un apprentissage et 5 ont été placés chez des paysans. A Neuhof même, 4 élèves se vouaient à l’agriculture et 7 apprenaient le jardinage.

Le personnel enseignant a à surmonter de nombreuses difficultés résultant de la préparation inégale des élèves, dont chacun a fréquenté une autre école. Tandis que l’un, par exemple, manie facilement la table des logarithmes, l’autre a de la peine à se débrouiller avec des nombres dépassant 100. Les élèves étaient divisés en deux classes comptant chacune 2 degrés. En vue de créer l’unité nécessaire, il a fallu commencer, pour plus d’une branche, par le *b a ba*. Le but que s’est tracé l’Institut de Neuhof est d’éduquer et de former des caractères, de faire des élèves des hommes ayant la volonté et le courage d’agir. Il ne s’agit donc pas uniquement de charger leur mémoire, mais surtout de les influencer de manière à en faire des citoyens utiles, à la santé solide et à la volonté bien trempée. Un des principaux moyens est le travail manuel dans les champs, dans la ferme, au jardin, à l’atelier, etc. Là encore il s’agit de vaincre de nombreuses difficultés, la plupart des élèves ne sachant pas manier les outils nécessaires, et beaucoup d’entre eux quittant Neuhof dès qu’on pourrait compter sur eux pour qu’ils fournissent un travail utile. Il ne faut pas oublier, non plus, qu’il y a, parmi les élèves, des sujets difficiles, à l’égard desquels la direction est obligée de prendre des mesures spéciales. A Neuhof même, ils ont l’occasion d’apprendre à fond le métier agricole et celui de jardinier. (*Educateur.*)

MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

Décembre 1916

Bibliothèque. — Dons.

Félix Alcan, Paris. — L. Cellérier. L’analyse et la critique des livres, articles de revues, etc. (Conseils élémentaires, 1916.)

Adm. der Fortbildungsschüler, Solothurn. — Dr. Albert Affolter. Der Staatsbürger.